



Centre des Finances Publiques Prado-Borde
22 rue Borde 13008 Marseille
Tél. 04 91 17 92 06
Tél. 04 91 17 97 67

cgt.drrip13@dgfip.finances.gouv.fr
www.dgfip.cgt.fr/013/

6 Juin 2017

Audience syndicale sur l'avenir du service RH de la Drrip Paca 13
le 6 juin, les RH débarquent pour ne pas être débarqués !

Sur proposition de la CGT, l'intersyndicale de la Drrip 13 (CGT, Solidaires et Fo) a obtenu une audience avec le Directeur régional sur l'avenir du service RH.

La rencontre a eu lieu le 6 juin 2017 après-midi. Les agents du service RH ont participé à l'audience.

L'enjeu ?

Celui de sauver notre service RH de proximité et de pleine compétence face au projet de mise en place du centre de service des ressources humaines (CSRH) et le rattachement à Montpellier de l'ensemble des services RH des DDFIP de PACA, dont celui de la Drrip 13 au 01/01/2019.

Rappelons l'absence d'information aux agents concernés : notre direction locale a préféré taire aux agents ce funeste projet. C'est la CGT Finances publiques 13 qui a informé en novembre 2016 les agents du projet de transfert d'une grande partie de leur activité vers Montpellier.

6 mois plus tard, la direction actuelle affirme « droit dans les yeux » que les précédents responsables se sont « mobilisés » pour garder le service.

La prosopopée peut faire dire ce qu'elle veut à celles et ceux qui étaient en responsabilité à l'époque sur leurs efforts louables pour maintenir le service RH... Le bilan, c'est que ni les agents RH, ni ceux du département et même, dialogue social oblige, leurs organisations syndicales n'ont été informés de la « bataille » qui aurait été menée dans l'ombre par nos directeurs locaux pour éviter le transfert du service ! **Cela n'a même jamais figuré sur un ordre du jour du CTL, même en point d'information !**

Au vu du résultat obtenu et des explications données, nous doutons de cette bataille menée dans l'ombre.

Nous doutons, car cela fait de nombreuses années que c'est le doigt sur la couture du pantalon que nos directeurs locaux appliquent, voire font preuve d'un zèle anticipateur pour faciliter les restructurations et même la remise en cause des droits et garanties (souvenez-vous des propositions de l'ancienne directrice à la DG pour remettre en cause les droits et garanties des agents ou encore dernièrement les restrictions déclinées localement sur ordre de la DG concernant le droit syndical !).

Nous doutons, car cela fait maintenant plusieurs mois, que la direction locale se garde de communiquer sur ses initiatives pour maintenir un véritable service RH de proximité.

Nous doutons quand nos directeurs locaux indiquent que la décision a été prise il y a plusieurs mois (quid de l'information aux agents ?!).

Nous doutons, car l'argumentaire repris par les directeurs en séance est essentiellement constitué des éléments de langage dictés par la DG, à savoir le « manque d'attractivité de Marseille » pour constituer un CSRH et un manque de disponibilité domaniale pour installer le service.

Effet boomerang, *ce serait la trop grande attractivité et l'effet d'aubaine d'une affectation sur Bordeaux qui aurait entraîné les déboires du CSRH des Douanes, car il y aurait eu perte de*

technicité, technicité qu'ont pourtant les agents des RH de la Drfip 13, lesquels jugent suffisamment attractive notre ville puisqu'ils ne veulent pas en partir ou ont même voulu y venir !
Et question espace domanial, la rengaine jusqu'alors était que nous en avions trop et qu'il fallait densifier l'occupation (M2/agents). Désormais nous en manquerions ?

Enfin, ultime explication de la direction locale, nous subirions les dommages collatéraux de la création des nouvelles régions avec des effets de compensations que la DG attribuerait à certaines anciennes directions, qui auraient perdu leur statut de « Région », telle Montpellier au profit de Toulouse.

Sauf que la carte d'implantation des CSRH n'est pas celle d'une configuration liée à la constitution des nouvelles Régions comme définies par la loi Notre...

Bref, au risque d'y perdre ses petits (et son service RH), Paca qui n'a pas été touchée dans son périmètre devrait subir un dommage collatéral compensé par l'attribution du bloc 2 de Chorus... et de la gestion des payes du Sgami. Quelques hypothétiques emplois en plus (?) pour la moitié de l'effectif RH en moins ?

Ce qui a fait dire aux représentants CGT que cela ressemblait davantage à de la tambouille qu'à une approche réfléchie, rationnelle et concertée. La DG amplifie ainsi les conséquences des injonctions de la Cour des comptes dont l'objectif est de rembourser l'outil Sirhius par des suppressions d'emplois. L'opacité sur le bien fondé de la mise en place des CSRH comme des sites et du nombre d'implantations nous fait dire que **nous pouvons encore peser sur les choix.**

L'argument de la direction locale concernant des « compensation d'emplois » entre directions régionales n'étant jamais quantifié entre les différents transferts de missions, cela confirme une approche comptable d'économies d'équivalents temps plein travaillé au plan national au détriment de la reconnaissance du professionnalisme, de l'investissement et de la technicité des nos collègues RH de la Drfip 13.

Autre question : qui prend les décisions d'implantation des CSRH ?

Visiblement, l'ancien secrétaire d'État ne semblait pas au faite de la question...

Qui prend les décisions alors ? La DG ? Ceux qui savent ?

Si notre nouveau directeur reconnaît le « traumatisme » lié à la perte du service RH pour la Drfip 13 et nous indique qu'il en a fait part à la DG, est-ce suffisant ?

D'ailleurs les consignes de la DG étant d'éviter tout départ en mutation du service RH avant le transfert de la mission pour réussir sa « migration », nous considérons que cette vision purement utilitariste des qualifications des agents est particulièrement cynique.

Depuis la visite du secrétaire d'État au budget début mars, lequel est reparti avec les plus de 1000 signatures recueillies pour garder le service RH dans le 13, aucune nouvelle.

Aujourd'hui nos directeurs indiquent qu'il s'agirait de 45 à 50 % de perte d'emplois. Tandis que les « petites directions » verraient une mutualisation de la compétence sur le « restant à domicile » avec les services locaux plus étoffés des plus importantes Ddfip /Drfip de la région concernée... Aïe Aïe Aïe !

Les propositions en audience ont été les suivantes :

- **Interpellation par les syndicats de la déléguée du DDG, puis du Ministre sur le maintien d'un service RH plein et entier à la Drfip Paca 13**
- **Initier une convergence d'intérêt pour les DDFIP de PACA pour conserver un service RH de proximité.**
- **Demander un moratoire sur cette restructuration menée à la hussarde.**
- **La direction locale devrait faire remonter l'info à la DG...**